

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/06/2022
Reçu en préfecture le 17/06/2022
Affiché le 17/06/2022
ID : 059-265904565-20220616-N1016062022-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N° 10
Appel à projet CARSAT
« Lieu de vie collectif »

L'an Deux Mille Vingt Deux.
Le 16 juin 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
Convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
Séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 17 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël - BELHADRI Youssef – LASSON Jean-Marie –
VANANDREWELT Rémy.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès –KOMIN Pascale
CORREAU Marie-Thérèse – FROMONT Fabienne – LAMOURILLE Arlette
BROUTIN Françoise - INTURRISI Virginie - MARCZEWSKI Christiane –
VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna
Monsieur OUAZZI Omar à Monsieur LASSON Jean-Marie
Monsieur STALONNE Estienne à Monsieur BELHADRI Youssef
Secrétaire de séance : Madame GRODZKI Agnès.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le bâtiment qui accueillait le LAJ aujourd'hui disponible à la suite du déménagement du service accueillera prochainement l'espace senior du centre social. Les locaux étant complètement vide de meuble, l'opportunité de répondre à cet appel à projet s'est présentée. En cas d'accord de subvention la prise en charge du coût de cet aménagement sera de 50%.

		Montant
SUBVENTIONS	Commune	4 110.34€
	Carsat Hauts-de-France (dans la limite de 50% du coût global du projet)	4 110.34€

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à approuver le projet déposé et d'accepter les dépenses qui en découleront en cas d'accord de financement.

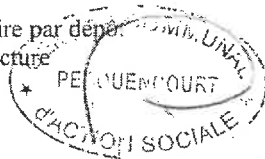
La commission Administrative,
Après délibération,
A l'UNANIMITE des voix

AUTORISE : Monsieur le Président à approuver le projet.

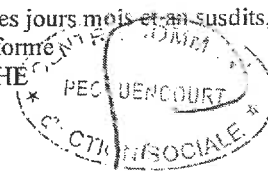
AUTORISE : Monsieur le Président à prendre en charges les dépenses qui en découleront.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous-Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Madame la Présidente du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.